



COMMISSION DE SUIVI DE SITE NYRSTAR AUBY

Lieu : Sous-préfecture de Douai

Date : 31 mai 2023

Collège « Administrations de l'Etat »

Monsieur DANDOIS, Sous-préfecture de Douai
Madame CALESSE, Sous-préfecture de Douai
Monsieur MELIN, DREAL Hauts-de-France
Madame OUTIMJICHT, DREAL Hauts-de-France
Monsieur MALBRANCQ, DDTM Nord
Monsieur DELCOURT, Département du Nord
Monsieur CARPENTIER, VNF

Collège « Collectivités »

Madame DUEZ, Mairie de Roost-Warendin

Collège « Exploitants »

Monsieur NICOLAS, NYRSTAR
Monsieur NIVOT, NYRSTAR
Monsieur SCHAERER, NYRSTAR

Collège « salariés »

Monsieur PLOUVIER, NYRSTAR
Madame ALPHONSE, NYRSTAR
Monsieur SADKI, NYRSTAR

Collège « riverains »

Monsieur SALVINO, AADE Auby
Monsieur MEURISSE, VMBso

Personnes qualifiées

Monsieur BLERVAQUE, Police
Madame RICHARD, Police
Lieutenant NOEL, SDIS 59

Secrétariat de la CSS

Madame BASQUIN, S3PI

2. ORDRE DU JOUR

I.	Élection du nouveau Président.....	3
II.	Bilan d'activité et environnemental de l'établissement NYRSTAR pour l'année 2022 (risques technologiques et risques chroniques)	3
III.	Questions et échanges	7

La séance est ouverte à 14 heures 10.

Il est procédé à un tour de table.

Un diaporama est projeté.

II. Élection du nouveau Président

Monsieur NICOLAS se porte candidat à la succession de Monsieur CONSTANT pour présider la CSS.

Monsieur NICOLAS est élu Président de la CSS.

III. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement NYRSTAR pour l'année 2022 (risques technologiques et risques chroniques)

Monsieur NICOLAS expose que NYRTSAR est une fonderie de zinc par électrolyse de taille intermédiaire située à Auby. La fonderie appartient au groupe TRAFIGURA et ses installations s'étalant sur 138 ha emploient 309 salariés à fin 2022. Le site est certifié ISO 9001 (qualité), ISO 14001 (environnement) et ISO 50001 (énergie). Le site est un grand consommateur d'eau et est également considéré comme électro-intensif (sa consommation électrique équivaut à celle d'une ville de 400 000 habitants) : il a donc fortement été impacté par l'augmentation du coût de l'énergie.

Monsieur NICOLAS relève trois faits majeurs depuis la dernière CSS en octobre :

- l'arrêt de maintenance planifié en octobre et novembre 2022 ;
- la prolongation de cet arrêt de production jusqu'au 16 février 2023 en raison du coût élevé de l'énergie ;
- l'acquisition par le Groupe de la fonderie de plomb de Stolberg en février 2023 pour valoriser certains coproduits issus du site.

Au total, l'usine est donc restée plus de quatre mois à l'arrêt : ainsi, le site, d'une capacité de production de 165 000 tonnes de zinc, n'en a produit que 135 936 tonnes en 2022. Quant au volume prévu pour 2023, il s'élève à 93 000 tonnes, soit 60 % de la capacité du site. Les productions d'indium et d'acide sulfurique sont aussi en forte diminution.

Monsieur SCHAERER fait remarquer qu'un arrêt de la production ne signifie pas pour autant un arrêt de l'activité du site. Il fait état au contraire d'une activité intense durant l'arrêt planifié, avec une importante coactivité (116 000 heures ont été réalisées par les sous-traitants en octobre et novembre 2022).

Monsieur SCHAERER liste ensuite les principaux travaux réalisés durant la maintenance dans les trois départements de l'usine :

Fluogrillage :

- remplacement du four ;
- remplacement d'un échangeur gaz/gaz à la demande de la DREAL ;
- remplacement du refroidisseur calcine ;
- remplacement de la cheminée finale de 50 m ;
- remplacement du catalyseur.

Lixiviation :

- maintenance de certaines cuves ;

- remplacement du système de supervision de l'installation qui améliore aussi le confort d'utilisation des opérateurs.

Électrolyse :

- remplacement des liaisons intercellules en cuivre ;
- remplacement d'un transformateur de puissance ;
- travaux de terrassement pour les extensions futures.

Pour Monsieur SCHAERER, le bilan de cet arrêt est positif puisqu'il représente un investissement sans précédent de 39 millions d'euros de la part du Groupe. Il met également en avant l'excellent bilan sécurité dans un contexte de forte coactivité avec un seul accident avec arrêt (dans un atelier).

Monsieur SCHAERER aborde ensuite la période de prolongation de l'arrêt des installations jusqu'à février 2023 : durant cette phase, les opérateurs de production et de maintenance ont réalisé des travaux de mise en sécurité et de surveillance d'équipements, ou encore de nettoyage. L'entreprise a aussi profité de cette période d'arrêt et de la disponibilité des collaborateurs pour les former aux standards de sécurité internes. Enfin, cette période a été l'occasion d'effectuer les travaux qu'il était impossible de mener lors de l'arrêt programmé, comme par exemple la réfection de la tour aéroréfrigérante.

Monsieur SADKI souligne que le nombre de salariés est croissant mais tend seulement à rattraper les effectifs de 2018. Il insiste au sujet des formations du personnel : il ne faut pas attendre qu'il y ait des arrêts de maintenance pour former.

Monsieur MELIN confirme l'intérêt que présente la réalisation de travaux pour la prévention en matière de maîtrise des rejets ou de risques accidentels. Il souligne positivement la réalisation de formations, mais invite l'entreprise à les pérenniser hors périodes d'arrêt.

Madame OUTIMJICHT rappelle que le projet d'extension de la capacité d'électrolyse doit faire l'objet d'un dossier de porter à connaissance préalable.

Monsieur NIVOT expose le bilan du Système de Gestion de la Sécurité (SGS), lequel est intégré au SMI (Système de Management Intégré). En 2022, le système a bénéficié des améliorations suivantes :

- la mise à jour du POI ;
- un nouveau film Seveso à distance et le développement d'un nouveau module pour les chauffeurs disponible aux bornes de l'accueil ;
- la formation des cadres par le CNPP avec des mises en situation de gestion de crise ;
- la formation des nouveaux cadres au POI en vue de leur prise d'astreinte ;
- la formation binôme ingénieur et directeur d'astreinte ;
- la revue des supports de gestion de crise avec l'aide du SDIS pour améliorer la communication lors des points de situation.

Monsieur NIVOT rapporte l'incident du 19 février 2023 lié au dysfonctionnement de l'un des filtres dépoussiéreurs d'un broyeur : un nuage de poussière a été généré, mais, après analyse, il s'est avéré qu'il n'avait pas d'impact sur l'environnement et qu'il ne nécessitait pas un suivi dans le temps. Néanmoins, une caméra va être installée pour repérer plus facilement ce type d'incidents.

Monsieur NICOLAS précise que cet évènement n'a pas nécessité le déclenchement du POI.

En matière de maîtrise des procédés, Monsieur NIVOT annonce un plan de réduction de la consommation d'eau qui est en cours d'instruction par la DREAL : en plus d'actions comme la chasse aux fuites, il propose également des actions structurantes pour réduire la consommation

d'eau. De même que pour l'énergie (le site suit un plan de performance énergétique), la consommation d'eau constitue un enjeu stratégique pour NYRSTAR.

Concernant les moyens de maîtrise des risques, les dossiers techniques sont en cours de finalisation.

Monsieur NIVOT fait ensuite part de l'organisation d'événements comme les inaugurations du nouveau poste d'accueil et du nouveau four, le visionnage avec les élèves de l'école Marcel Pagnol du film relatant le remplacement du four ainsi qu'une réunion publique sur site le 15 octobre 2022 où ont été abordés les moyens de maîtrise des risques, les ESI et le poste de commandement. Une cinquantaine de riverains se sont déplacés et leur retour est positif.

Au sujet du bilan environnemental, la transformation du bassin de décantation en bassin de stockage solide se poursuit.

Monsieur DELCOURT signale que des camions en provenance du bassin G5 ont perdu de la matière rouge sur la route départementale.

Monsieur NIVOT confirme un incident lié au débourbeur : cependant, il s'agissait d'un problème ponctuel et les rotations des camions ont été arrêtées immédiatement.

Monsieur DELCOURT demande si l'entreprise possède un plan d'action pour réduire les poussières.

Monsieur NIVOT répond qu'un système de brumisateur a été mis en place et que l'entreprise travaille à un nouveau plan de phasage pour couvrir le bassin.

Monsieur MELIN rappelle qu'il revient à l'exploitant de garantir qu'il n'y ait pas de déversements de matière. Au sujet du traitement des poussières, il souligne que l'arrosage pour éviter les poussières et la recherche d'économie d'eau sont deux objectifs nécessaires, mais contradictoires. En tout état de cause, il invite les participants à contacter en premier lieu l'exploitant et si cela persiste, la DREAL s'ils constatent des anomalies.

Monsieur NIVOT expose ensuite le projet de parc photovoltaïque : 77 000 panneaux photovoltaïques seront implantés sur 40 ha pour offrir une puissance de crête de 39 MWp (soit 8 600 foyers).

À date, les études sont en cours, de même que les discussions avec la DDTM et la DREAL ainsi qu'avec les comités scientifiques, notamment au sujet des espèces protégées. Il est à noter que la prise en considération de l'environnement a conduit à diminuer le nombre de panneaux.

Puis Monsieur NIVOT aborde le projet de couverture des anciens bassins : l'instruction du dossier par la DREAL est en cours et l'arrêté préfectoral tiendra compte des recommandations scientifiques.

Monsieur MELIN met en évidence une nouvelle fois des enjeux contradictoires entre la nécessité de refaire les couvertures et les problématiques de préservation de la biodiversité.

Madame OUTIMJICHT annonce que la DREAL instruit le troisième complément d'information demandé à l'exploitant : l'arrêté préfectoral en projet concernera les apports de matériaux inertes, la préservation des espèces protégées ainsi que la conformité vis-à-vis de l'arrêté ministériel sur le stockage de déchets dangereux qui a fait l'objet de demandes d'aménagement à l'arrêté ministériel par l'exploitant.

Monsieur NIVOT aborde ensuite la consommation d'eau du site avec le lancement d'une étude pour la réduire de 10 % d'ici 2025.

Il rapporte qu'en 2022, le site a prélevé 1 615 591 m³ d'eau du canal pour 2 millions autorisés, ainsi que 55 218 m³ pour 80 000 autorisés.

Monsieur NICOLAS note que la faible consommation d'eau a été favorisée par l'arrêt de l'usine.

Monsieur NIVOT souligne que l'usine rejette dans le canal la moitié des volumes qu'elle prélève : par conséquent, ses prélèvements nets s'établissent à 1 million de m³.

Madame OUTIMJICHT évoque l'étude technico-économique remise par l'exploitant qui va faire l'objet d'une instruction en vue d'un APC (arrêté de prescriptions complémentaire) pour acter les mesures que cette étude propose.

Monsieur NIVOT rappelle que le plan de performance énergétique validé par la DREAL fait l'objet d'un investissement de 21 millions d'euros et que l'arrêt de l'usine a permis un net recul de la consommation d'électricité. Il met aussi en avant la flexibilité du site pour produire selon les prix de l'électricité afin de préserver sa rentabilité, avec la possibilité d'arrêts contraints si les prix sont trop élevés.

Monsieur NIVOT présente ensuite le suivi des rejets au canal, en précisant que les seuils réglementaires ont été abaissés : les rejets de zinc, cadmium, plomb et mercure sont en baisse continue, bien qu'une mise en demeure ait été adressée à NYRSTAR pour réduire encore certains rejets.

Madame OUTIMJICHT confirme que le cadmium et le mercure étant identifiés comme des substances dangereuses, la DREAL a prescrit une étude techno-économique à la suite d'une inspection pour étudier les possibilités de réduire les émissions de ces deux polluants (l'APC a été signé en date du 16 février 2023).

Monsieur NIVOT met ensuite en évidence une diminution de 5 % des émissions de soufre tandis qu'un contrôle inopiné de la DREAL n'a décelé aucune non-conformité dans les rejets atmosphériques.

En matière d'évaluation des risques sanitaires, l'entreprise a réalisé un état des lieux de la démarche le 6 mars 2023 avec la DREAL qui a formulé des demandes complémentaires aux investigations menées pour septembre 2023 :

- pour démontrer la conformité des émissions canalisées d'acide sulfurique et de zinc ;
- pour mieux caractériser le risque sanitaire des matières dangereuses et s'assurer que ces dernières n'aient pas d'impact ;
- pour mener une campagne d'analyses supplémentaires (réalisée en avril 2023).

Au titre du bilan réglementaire, Monsieur NIVOT mentionne une inspection sûreté de la DREAL ainsi que plusieurs arrêtés préfectoraux portant sur :

- la gestion des stockages et des rétentions ;
- l'étude technico-économique sur les émissions de cadmium et de mercure ;
- la mise en demeure sur la séparation de différentes catégories d'effluents (eaux pluviales) ;
- la suppression du droit de passage sur une partie des chemins de halage ;
- la vigilance sécheresse.

À cela s'ajoutent le contrôle des Voies Navigables de France sur les anciens bassins ainsi que le contrôle inopiné de la DREAL d'avril 2023.

Monsieur MALBRANCQ demande si les travaux ont diminué les risques pour l'environnement.

Monsieur NIVOT explique que les paramètres s'améliorent effectivement.

Monsieur MELIN précise qu'il est difficile de chiffrer les risques technologiques et qu'il s'agit avant tout de fiabiliser les machines (maintenance, achats d'équipements neufs) et les opérateurs (ergonomie, formation).

Monsieur NICOLAS cite enfin les objectifs 2023 :

- amélioration du POI et formation des cadres ;
- finalisation de l'intégration du SGS dans le SMI ;
- intégration des obligations post-Lubrizol ;
- réhabilitation des anciens bassins ;
- mise en œuvre d'un plan de réduction des émissions diffuses.

IV. Questions et échanges

Le lieutenant NOEL demande si la commune d'Auby dispose d'un PCS (plan communal de sauvegarde).

Monsieur DANDOIS indique que le PCS d'Auby est en cours d'actualisation.

Monsieur DELCOURT signale que le système de barriérage du passage à niveau situé en amont du site a été endommagé lors d'une intervention de la SNCF.

Monsieur NICOLAS explique que même si le dispositif ne fonctionne plus en situation normale, il est toujours fonctionnel en cas d'urgence. Il rapporte par ailleurs que de nombreux conducteurs brûlent les feux du passage à niveau et dépassent les files de voitures qui s'y forment, ce qui rend l'endroit dangereux.

Monsieur DELCOURT annonce un nouveau marquage au sol avec une ligne blanche continue.

La séance est levée à 15 heures 50.

Le Président de la CSS

Pascal NICOLAS